

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1225**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 6 et 11 appartenant à M. Alain Bayard dans un bâtiment en copropriété situé  
15, bis rue Léon Chomel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de  
l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 2 novembre 2009****Décision n° B-2009-1225**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 6 et 11 appartenant à M. Alain Bayard dans un bâtiment en copropriété situé 15, bis rue Léon Chomel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition des lots n° 6 et 11 de la copropriété située 15, bis rue Léon Chomel à Villeurbanne et appartenant à monsieur Alain Bayard, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn. Il s'agit :

- d'un appartement de 32 mètres carrés au 1er étage, libre de toute location ou occupation, formant le lot n° 11 de la copropriété et les 92/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales,

- d'une cave au sous-sol, formant le lot n° 6 et les 1/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits biens seraient acquis au prix de 55 000 €, locaux cédés libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition des lots n° 6 et 11 de la copropriété située 15, bis rue Léon Chomel à Villeurbanne et appartenant à monsieur Alain Bayard.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1754 le 12 janvier 2009 pour la somme de 15 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1754, à hauteur de 55 000 € pour l'acquisition et de 1 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.**